

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 024-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.83

Déposée le: 19.01.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Löffel-Wenger (Münchenbuchsee, PEV) (porte-parole)
Ammann (Meiringen, PS)
Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)
Müller (Bern, PLR)

Cosignataires: 79

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Permettre aux réfugiés syriens d'étudier à la HES et à l'Université

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants:

1. Prendre des mesures en partenariat avec les hautes écoles bernoises pour que les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire de nationalité syrienne puissent poursuivre en Suisse les études qu'ils ont dû interrompre dans leur pays à cause de la guerre.
2. Prendre des mesures pour que les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire qui en ont les capacités puissent suivre des cours de préparation à la formation tertiaire ou entreprendre les études qu'ils avaient prévu de commencer dans leur pays.
3. Intervenir auprès de la Confédération pour que la thématique de la formation des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire soit intégrée à la politique de l'aide au développement.

Développement :

En 1956, les réfugiés hongrois avaient pu rapidement et sans complication entreprendre des études en Suisse ou poursuivre celles qu'ils avaient interrompues. Des plaques apposées dans les locaux des universités de Zurich et de Bâle et de l'EPF de Zurich rappellent aujourd'hui encore aux visiteurs cet acte de solidarité et de clairvoyance. A l'époque, les syndicats mais aussi les radicaux avaient soutenu l'organisation *Studentische Direkthilfe Schweiz-Ungarn*. Il faut poursuivre cette tradition humanitaire.

Le canton de Berne, tout comme le reste de la Suisse, se trouve confronté à la difficulté de trouver une activité adaptée aux réfugiés reconnus ou admis à titre provisoire rapidement après leur arrivée dans notre pays.

Parmi les réfugiés syriens, on trouve aussi des jeunes qui, dans leur pays, avaient déjà commencé leurs études ou étaient sur le point d'intégrer une haute école. Ces personnes ont de l'ambition et un jour, elles retourneront chez elles, bien formées, pour participer à la reconstruction de leur pays.

Mais manifestement, les obstacles sont nombreux entre l'admission en Suisse et l'accès à une haute école.

Pour contribuer durablement à l'exploitation de ce potentiel et, à moyen terme, à la reconstruction et au développement de la Syrie, le canton de Berne devrait offrir plus de possibilités de formation tertiaire aux réfugiés syriens et intervenir pour ce faire auprès des autorités fédérales. Il va de soi que ces possibilités doivent être proposées aux réfugiés qui ont l'équivalent de la maturité ou qui ont déjà commencé des études dans leur pays.

Destinataires

- Sélectionner la Direction
- Grand Conseil